

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 69</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 16</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 20</i> <i>Absent(s) : 19</i>
---	--	--

Date de convocation : 11 décembre 2018

Vote(s) pour : 85
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-12-17-CC-6 :
Plan Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme.
Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole modifié par délibération du Conseil métropolitain du 26 mars 2018 et notamment sa fiche action n° 9 « *Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles* »,

VU le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022),
CONSIDERANT la sélection de Metz Métropole en tant que territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord et la feuille de route élaborée par la Métropole,

CONSIDERANT la convention d'objectifs pluri-annuelle d'objectifs signée le 30 juin 2018 entre l'Etat et Metz Métropole et les crédits accordés par l'Etat pour mettre en œuvre cette politique,

DECIDE l'inscription budgétaire de ces dépenses et recettes au budget de Metz Métropole, conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment toutes les conventions financières y afférant.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



PLAN LOGEMENT D'ABORD ET LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME : ANNEXE

Actions et cofinancements envisagés dans le cadre du Plan Logement d'abord de Metz Métropole						
	2018			2019		
Etudes/actions	Montant estimé de la dépense	Financement demandé à la DIHAL	Financement prévu par Metz Métropole	Montant estimé de la dépense	Financement demandé à la DIHAL	Financement prévu par Metz Métropole
Poste de coordinateur/animateur de la démarche	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Etude sur le logement accompagné/hébergement + phase d'accompagnement de projets	50 000 €	25 000 €	25 000 €			
Observation sociale : recensement des sans-abris (Nuit de la Solidarité)	6 650 €	3 325 €	0 € (CCAS Metz)	6 650 €	3 325 €	0 € (CCAS Metz)
Observation sociale : besoins complémentaires en matière d'observation	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Communication : lancement de la démarche	2 500 €	1 250 €	Communication interne			
Communication : journées d'échanges à destination des professionnels	5 000 €	2 500 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Suivi et évaluation : évaluation des dispositifs existants et des mesures innovantes mises en place	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Intermédiation locative pour des jeunes sous-main de justice	58 000 €	14 000 €	14 000 €	45 000 €	14 000 €	14 000 €
Intermédiation locative à destination des anciens mineurs non accompagnés	35 000 €	10 000 €	10 000 €	35 000 €	10 000 €	10 000 €
Solution de logement accompagné pour les ménages à la rue en grande errance refusant les structures d'hébergement	132 000 €	75 000 €	35 000 €	132 000 €	75 000 €	35 000 €
Sous-location de logements pour des personnes sortant de l'hôpital psychiatrique de Jury	50 000 €	14 000 €	14 000 €	50 000 €	14 000 €	14 000 €
Favoriser la captation de logement du parc privé : recensement des logements vacants mobilisables à des fins sociales	50 000 €	25 000 €	25 000 €			
Favoriser la captation de logement du parc privé : Actions de mobilisation à destination des bailleurs privés	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Accompagnement renforcé en matière de prévention des expulsions	60 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Total	539 150 €	245 075 €	200 500 €	423 650 €	193 825 €	150 500 €

NB : Il s'agit de dépenses engagées pour une année, indépendamment de l'année civile.

Résumé de l'acte

057-200039865-20181217-12-2018-DC6-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DC6

Date de décision : lundi 17 décembre 2018

Nature de l'acte : DE

Objet : Plan Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme

Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 18/12/2018

Numéro AR : 057-200039865-20181217-12-2018-DC6-DE

Document principal : 99_AU-ERDP6.pdf

Historique :

18/12/18 14:51	En cours de création	
18/12/18 14:52	En préparation	Catherine DELLES
18/12/18 16:13	Reçu	Catherine DELLES
18/12/18 16:15	En cours de transmission	
18/12/18 16:17	Transmis en Préfecture	
18/12/18 16:31	Accusé de réception reçu	